

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Principal

à

Collège Victor Duruy

Parents d'élèves

Le Principal

Direction

Téléphone :
05 58 85 70 30
Télécopie :
05 58 85 70 31

Mél :

ce.0400648m@ac-bordeaux.fr

Site Etablissement :

<http://college-duruy.ac-bordeaux.fr>



5, Rue Nonères
BP.80619
40006 MONT DE MARSAN Cedex

Objet : bourses départementales – Année scolaire 2020/2021

Madame, Monsieur,

Depuis l'année scolaire dernière, concernant les bourses départementales, les familles sont désormais amenées à déposer une demande en ligne sur la plateforme « mesdemarches.landes.fr » . .

Ces aides, attribuées sous conditions de ressources et des charges des familles, sont destinées à tous les élèves **demi-pensionnaires** dont le domicile parental se situe dans les landes, dès lors que le montant annuel de la bourse nationale (primes comprises) n'est pas supérieur au tarif annuel de la demi-pension.

Ces aides départementales résultent d'un calcul de quotient familial dont les détails sont fixés par l'Assemblée départementale à chaque rentrée scolaire. Pour l'année scolaire 2019-2020, le quotient familial à ne pas dépasser pour prétendre à la bourse départementale était de 7 733 €.

Si le dépôt des demandes en ligne est désormais privilégié, il sera néanmoins possible pour les familles de formuler leur demande par l'intermédiaire de l'habituel imprimé-papier. Celui-ci doit nous être, impérativement déposé **complet**, pour le **5 novembre 2020**.

Je vous demande donc de respecter cette date expressément.

Tout dossier **incomplet sera refusé**. Veuillez prévoir les différentes photocopies pour le dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Eric DELMOTTE